



Fête d'anniversaire chez Pathé Romandie

Je désire organiser l'anniversaire de : Mon fils : Ma fille:

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____

Mercredi le _____ 12h00 ou 15h00

Samedi le _____ 12h00 ou 15h00

Dimanche le _____ 12h00 ou 15h00

A Lausanne (Pathé Flon) : A Genève (Pathé Balexert) :

Attention ! Nous ne traiterons que les demandes nous parvenant **au minimum trois semaines** avant la date souhaitée pour la célébration de l'anniversaire. Les anniversaires seront organisés en fonction des disponibilités de notre planning. Le film pourra être choisi **le mardi** précédant le goûter d'anniversaire, pour des raisons de programmation.

Nombre d'enfants prévus : _____ Nombre d'adultes prévus : _____

J'ai choisi la formule (cocher la formule choisie) :

« Grand Gourmand » : CHF 33.- par personne
Hot-dog, boissons, menu enfant, film. **Gâteau et bougies non compris dans le forfait**

« Petit Gourmand » : CHF 30.- par personne
Boissons, menu enfant, film. **Gâteau et bougies non compris dans le forfait**

Gâteau (forêt noire sans cerises, avec bougies et inscription)
Lausanne : CHF 39.- (10 pers.), CHF 89.- (25 pers.)
Genève : CHF 43.- (14 pers.), CHF 64.- (20 pers.), CHF 99.- (30 pers.)

Inscription souhaitée sur le gâteau : _____

Animations Baby Gym

Si vous souhaitez que Baby Gym anime l'anniversaire de votre enfant et qu'un membre de l'équipe de Baby Gym vous contacte, merci de cocher la case correspondante à l'animation choisie. Nous attirons votre attention sur le fait Baby Gym est seul responsable de l'organisation des animation mentionnées ci-dessous. Pathé décline toute responsabilité en cas de litige.

Forfait « animation » : CHF 250.00 (TTC)

Un animateur avec du petits matériel (cerceaux, cônes,...) et propose des jeux adaptés aux âges des enfants

Forfait « Maquillage » : CHF 250.00 (TTC)

Une maquilleuse

Forfait « Ballons sculptés » : CHF 270.00 (TTC)

Un animateur propose des ballons sculptés aux enfants tout en les animant

Forfait « Atelier création » : CHF 309.00 (TTC)

Créations que les enfants emportent adaptées pour tout âge, style cadres décorés et animé/surveillé par une animatrice

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____

Fax : E-mail : _____

Par ma signature je déclare avoir pris connaissance des conditions générales.

Date: _____ Signature : _____

Merci d'envoyer votre demande par e-mail à

Lausanne : par e-mail à anniversaire.lausanne@pathe.ch ou par fax au 021 614 36 08

Genève : par e-mail à anniversaire.geneve@pathe.ch ou par fax au 022 979 01 79

Nous vous contacterons pour vous donner une réponse.

CONDITIONS GENERALES – FETE D'ANNIVERSAIRE

1. NOMBRE DE PERSONNES

- a) Le nombre exact de personnes est à confirmer au plus tard 5 jours avant la date de la manifestation.
- b) Le nombre minimum de personnes (enfants et adultes) est de 12.
- c) A partir de 14 personnes, l'enfant qui fête son anniversaire est invité.

2. LIEU

Nous nous engageons à vous réserver un emplacement pour le goûter d'anniversaire, mais nous ne pouvons pas vous réserver un endroit précis.

3. HORAIRE & FILM

- a) Afin de vous garantir un accès privilégié à la projection, nous vous demandons d'arriver au plus tard 15 minutes avant le début du film. Passé ce délai, nous ne pouvons plus vous réserver de places dans la salle de cinéma.
- b) L'emplacement pour le goûter d'anniversaire avant ou après la projection, selon l'horaire du film, est à votre disposition pour une durée maximum de 1h00. L'heure du goûter sera déterminé par le cinéma, en fonction de l'horaire du film choisi.
- c) Le choix du film et l'horaire exact ne peuvent être confirmés que le mardi précédant la date du goûter, dans l'après-midi.
- d) Le/les film/s proposé/s pour l'anniversaire seront ceux programmés en exploitation normale. Pathé ne garantit pas le choix de plusieurs films (un film est proposé au minimum), ni la programmation d'un film en 2D ou 3D (la version est définie selon la programmation).

4. PAIEMENT

Un acompte de Fr. 100.- doit être versé à la signature du contrat. C'est seulement dès réception du contrat signé et d'une copie du paiement dans les 7 jours que la réservation sera confirmée et deviendra définitive. Le paiement du solde du forfait Anniversaire et du gâteau se fera au plus tard le jour même de la manifestation, auprès de la personne responsable du cinéma où se déroule l'anniversaire.

5. SECURITE

- a) Un adulte doit impérativement être présent pendant toute la durée de la manifestation. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.
- b) Les enfants doivent avoir au moins 7 ans.
- c) L'âge légal concernant le film doit être respecté.
- d) Aucune nourriture ou boisson ne peut être introduite dans l'enceinte du multiplexe, excepté le gâteau d'anniversaire.

6. ANNULATION

Pour toute annulation dans les 3 semaines précédentes la manifestation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

7. ANIMATION BABY GYM

L'animation est organisée dans son intégralité, paiement y compris, avec Baby Gym. Les conditions générales de Baby Gym sont valables pour ces animations.

8. LITIGES

Ce présent contrat est régi et interprété selon la loi suisse. Toute contestation relative à sa formation, à son exécution et/ou sa résiliation sera la compétence exclusive des Tribunaux Ordinaires du Canton de Vaud ou Genève, selon le lieu de déroulement de l'anniversaire.

Juillet 2011 – Sous réserve de modifications